Description de l'activité : Réduire les risques que présentent les produits chimiques préoccupants en Amérique du Nord

Objectif

Cette stratégie a pour objectif de réduire et d'éliminer, dans la mesure du possible, le risque d'exposition à des produits chimiques préoccupants pour les habitants et l'environnement de l'Amérique du Nord, grâce à des mesures concertées fondées sur les priorités de la Commission de coopération environnementale et de ses partenaires.

Justification

Le Conseil a adopté la résolution n° 95-05, parce que les trois pays reconnaissent qu'ils doivent prendre des mesures ensemble en matière de gestion rationnelle des produits chimiques, afin de protéger et d'améliorer l'environnement et d'instaurer le développement durable. Les Parties savent qu'elles ont besoin d'outils et de stratégies de base pour la gestion des produits chimiques qui préoccupent les trois pays. Tout le monde reconnaît que les polluants chimiques qui franchissent les frontières nationales dans l'atmosphère et les bassins hydrographiques, ainsi que ceux qui sont produits dans chaque pays et vendus à l'échelle de l'Amérique du Nord, constituent une grave source de préoccupation commune aux trois pays nord-américains.

La résolution n° 95-05 accorde la priorité à la gestion et au contrôle des substances chimiques suscitant des préoccupations communes qui sont persistantes, biocumulatives et toxiques. Elle engage les trois pays à collaborer en vue de gérer les produits chimiques tout au long de leur cycle de vie, grâce à des approches comme la prévention de la pollution, la réduction des sources et la lutte contre la pollution.

La gestion rationnelle des produits chimiques et des polluants en Amérique du Nord peut aider à renforcer l'environnement et à améliorer la santé de cet environnement et de ses écosystèmes, mais aussi des populations et des collectivités nord-américaines. Compte tenu des améliorations et des possibilités que peut générer une utilisation rationnelle des produits chimiques, les trois pays conviennent que, pour faire progresser la GRPC, il faut notamment prendre des mesures visant à réduire les risques d'exposition à ces produits.

Principaux volets de l'activité

<u>Capacité à classer par ordre de priorité et à évaluer les produits chimiques, groupes de produits chimiques ou secteurs suscitant des préoccupations communes</u>

Cette activité a pour objectif d'élaborer un programme nord-américain de classement par ordre de priorité et d'évaluation des produits chimiques, des groupes de produits chimiques ou des secteurs suscitant des préoccupations communes. Les travaux seront entrepris à plusieurs niveaux : dans le cadre du programme de GRPC, et à l'échelle trilatérale, bilatérale et nationale. Un tel programme sera élaboré parallèlement aux travaux entrepris dans le cadre du projet d'*établissement des bases de la gestion des produits chimiques pour l'ensemble de l'Amérique du Nord*, aux pratiques utilisées et à l'information recueillie dans chaque pays [p. ex., le processus de catégorisation au Canada, le projet de mise à jour des règles d'inventaire (Inventory

Rule Update) et le High Production Volume (HPV) Challenge Program aux États-Unis, qui comporte un volet consacré à la notification et à l'évaluation] et à d'autres instruments élaborés par la communauté internationale, comme les données sur les substances chimiques produites en grandes quantités et sur les registres de rejets et de transferts de polluants (RRTP), etc. Au besoin, on offrira des services de renforcement des capacités et de soutien technique, en particulier au Mexique, en vue de recueillir à l'échelle nationale l'information nécessaire à la mise en œuvre d'un programme commun nord-américain.

Plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) en cours

Les Parties chercheront à mesurer l'utilisation et les rejets de certains produits chimiques, et présenteront périodiquement des rapports sur les activités associées aux PARNA en cours, conformément aux exigences énoncées dans le PARNA concerné. Le Groupe de travail sur la GRPC (le « Groupe de travail ») poursuivra les activités prévues par les PARNA jusqu'à ce que ceux qui sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre soient terminés. Le Groupe de travail propose de collaborer sans délai avec ses groupes d'étude et le Secrétariat de la CCE en vue de définir les besoins en matière de renforcement des capacités et de désigner les personnes chargées de prendre des mesures répondant à ces besoins, et de recommander des priorités de mise en œuvre et des possibilités de financement de ces activités (p. ex., dans le cadre des programmes gouvernementaux existants, du budget de la CCE ou des travaux d'autres organisations, etc.).

En outre, le Groupe de travail cherchera à s'appuyer sur d'autres éléments (dans la mesure du possible) pour discuter des questions préoccupantes et trouver les fonds nécessaires. Il pourrait s'agir de la Convention de Stockholm pour les BPC, le chlordane, les dioxines, les furanes et l'hexachlorobenzène, ou de la Convention des Nations-Unies sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance (PTALD) pour le lindane (au Canada et aux États-Unis), et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, pour le mercure. Les Parties continueront d'intégrer les enjeux prioritaires relatifs au plomb aux projets et programmes de la CCE en cours.

Nouveaux enjeux

Les Parties et les intervenants ont proposé de considérer les domaines suivants comme des questions prioritaires suscitant des préoccupations communes. Le Groupe de travail va tenir compte de ces nouveaux enjeux pour planifier les futurs travaux dans le cadre de programmes trilatéraux, bilatéraux ou nationaux :

- Les ignifugeants bromés sont largement utilisés dans la mousse de rembourrage des meubles, le plastique destiné aux meubles TV, aux produits électroniques grand public, à l'isolation des fils et à l'envers des rideaux et des revêtements textiles, et le plastique que contiennent les ordinateurs personnels et les petits électroménagers. On dispose de plus en plus de données attestant que certaines formes d'ignifugeants bromés demeurent dans l'environnement et s'accumulent dans les organismes vivants, et des essais toxicologiques ont démontré que ces substances chimiques entraînent la toxicité du foie ou de la thyroïde et la toxicité touchant le développement neurologique[1].
- Les composés d'alkyles perfluorés comprennent les acides carboxyliques perfluorés (ACP). Il s'agit d'une famille de produits chimiques qui peuvent être créés de façon non

[1] http://www.epa.gov/oppt/pbde/

intentionnelle lors de la transformation de substances à base de fluorotélomère, utilisées couramment comme agents hydrofuges ou détachants sur des matériaux comme le papier, le tissu, le cuir et les tapis. L'acide perfluorooctanoïque (PFOA) est un ACP créé par l'homme et utilisé dans la fabrication de produits comme les revêtements antiadhésifs des batteries de cuisine. Les ACP sont très persistants dans l'environnement, et on les trouve également dans le sang des êtres humains. Même si les actuelles concentrations d'ACP dans l'environnement sont faibles, leur augmentation (dont la tendance semble s'accélérer, en particulier pour ceux qui ont une longue chaîne fluorocarbonée[2]) suscite des préoccupations. Des études ont révélé que la PFOA peut causer des troubles de croissance et avoir d'autres effets néfastes sur des animaux de laboratoire. On a également observé qu'il demeurait dans le corps humain pendant de longues périodes[3].

- Le domaine de la nanotechnologie prend de plus en plus de place dans le monde de la recherche et des applications connexes. Les nanomatériaux sont utilisés pour des applications électroniques, magnétiques, optoélectroniques, biomédicales, pharmaceutiques, cosmétiques, énergétiques et catalytiques[4]. Les nanomatériaux fabriqués pourraient présenter des risques pour la santé humaine et d'autres organismes, en raison de leur composition, de leur réactivité et de leur taille unique; il convient donc d'évaluer le risque qu'ils présentent pour l'environnement[5].

D'autres domaines justifient des mesures dans le cadre du programme de GRPC, ou des mesures bilatérales ou trilatérales prises à l'extérieur de la CCE, notamment des projets établis en fonction des résultats des travaux de catégorisation des produits chimiques entrepris au Canada et ceux qui parviennent à atteindre les objectifs proposés dans l'Approche stratégique de la gestion internationale des substances chimiques (SAICM) en Amérique du Nord (c.-à-d. la réduction des risques, les connaissances et l'information, la gouvernance, le renforcement des capacités et la coopération technique, et le trafic international illicite). :

- Les déchets électroniques comprennent des articles comme les téléviseurs, les écrans vidéo et les moniteurs d'ordinateurs contenant du plomb, les tableaux de connexions des imprimantes contenant du plastique et du cuivre, du chrome, des soudures au plomb, du nickel et du zinc, et les relais et commutateurs contenant du mercure. Tous ces éléments présentent des risques pour l'environnement s'ils sont incinérés ou déversés dans des sites d'enfouissement[6]. Un inventaire préliminaire des déchets électroniques produits a été dressé au Mexique en 2006, avec l'aide directe des membres de l'industrie. Des inventaires régionaux de ces déchets seront dressés pour les États du nord et de l'ouest du Mexique durant l'année 2007. La CCE cherchera à exploiter les possibilités de gestion des déchets électroniques à l'échelle nord-américaine.

Quant aux autres travaux portant sur les pesticides, tels que la lutte intégrée et rationnelle d'un point de vue écologique contre les parasites et les vecteurs des maladies, le Groupe de travail

[2] http://ec.gc.ca/TOXICS/FRN/detail.cfm?par_substanceID=227&par_actn=s1

[3] http://www.epa.gov/opptintr/pfoa/pubs/pfoainfo.htm

[4] http://www.nano.gov/html/facts/appsprod.html

[5] http://es.epa.gov/ncer/nano/factsheet/

[6] http://www.westp2net.org/hub/toc.cfm?hub=936&subsec=7&nav=7

consultera le Groupe de travail de l'ALÉNA sur les pesticides pour déterminer les domaines possibles de coopération, similaire à la collaboration qu'a apportée la CCE pour aider le Mexique à mettre fin à l'utilisation du DDT et qui a été couronnée de succès. .

Participation des intervenants

Les intervenants ont toujours été des participants clés aux activités de GRPC, notamment à celles des groupes d'étude et aux séances publiques organisées par le Groupe de travail. Celui-ci va maintenant collaborer plus activement avec les intervenants, en les incitant à s'associer à la gestion rationnelle des produits chimiques, notamment par un engagement à agir.

Financement

Un des éléments clés des SDC (stratégies de dynamisation de la coopération) est la mise en œuvre de stratégies de financement, destinée à garantir l'aide de partenaires extérieurs et l'apport de ressources. Le Groupe de travail encouragera le Mexique (avec l'aide du Secrétariat de la CCE, s'il y a lieu) à poursuivre ses efforts dans le cadre des initiatives de GRPC, grâce à des réunions avec les organismes appropriés (FEM, BM, OPS, PNUE[7] et d'autres) susceptibles d'appuyer certains volets des travaux du programme.

Exemples de projets futurs

Groupe de travail sur la GRPC

Capacité à classer par ordre de priorité et à évaluer les produits chimiques, les groupes de produits chimiques ou les secteurs suscitant des préoccupations communes

Le Groupe de travail développera les capacités à classer par ordre de priorité et à évaluer les produits chimiques, dans le cadre des activités bilatérales de GRPC et de la coopération trilatérale, en se fondant sur l'information recueillie grâce à des outils comme la catégorisation canadienne des produits chimiques, les données du RRTP mexicain et le programme HPV Challenge américain. La catégorisation des produits chimiques par le Canada a généré de nombreuses données que pourrait utiliser le Mexique pour établir ses propres priorités nationales en matière de produits chimiques. On peut déjà consulter facilement des données sur le site Web du Canada – portail Substances chimiques (www.chemicalsubstances.gc.ca). En outre, des experts canadiens ayant participé au processus de catégorisation pourraient également faire profiter leurs homologues nord-américains de leur expertise et de leurs connaissances, afin que ceux-ci puissent identifier et évaluer leurs propres substances prioritaires. Les Parties pourraient également promouvoir l'utilisation de données sur les substances chimiques produites en grandes quantités, afin de permettre aux intervenants nord-américains d'en savoir plus sur la toxicité d'origine chimique et sur l'environnement, et partager leur expérience de la façon dont les intervenants peuvent utiliser les données publiées par le HPV Challenge Program américain.

Plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) en cours

Le Groupe de travail continuera de mettre en œuvre les mesures décidées dans chaque PARNA (http://www.cec.org/programs_projects/pollutants_health/smoc/smoc-rap.cfm?varlan=english) et

[7] FEM : Fonds pour l'environnement mondial; BM : Banque mondiale; OPS : Organisation panaméricaine de la santé; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement.

sollicitera au besoin la participation des intervenants ou d'autres groupes à la mise en œuvre. La surveillance des produits chimiques visés par les PARNA se poursuit, grâce aux efforts du Comité permanent de surveillance et d'évaluation environnementales, et dans le cadre du projet de *promotion d'une approche régionale durable du suivi et de l'évaluation des produits chimiques toxiques.* Ces projets s'appuieront sur les activités de mise en œuvre des PARNA en cours, par exemple : réduction des niveaux de mercure dans certains secteurs (hôpitaux, écoles, interrupteurs) et inventaire plus exhaustif des produits contenant du mercure.

Nouveaux enjeux

Le Groupe de travail s'efforcera de déterminer les mesures permettant de régler les nouveaux problèmes. On établira la portée des travaux à entreprendre afin de déterminer les mesures à prendre à propos des ignifugeants bromés, des composés d'alkyles perfluorés et de la nanotechnologie. À mesure que l'EPA américaine poursuivra la mise en œuvre de son programme de gestion du PFOA, et lorsque le Canada élaborera une entente sur la performance environnementale des ACP et de leurs précurseurs, les Parties détermineront comment elles peuvent partager les enseignements tirés de ces initiatives à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Intervenants

Le Groupe de travail travaillera dans un esprit d'ouverture, d'inclusion, de collaboration et de transparence. Pour ce faire, il établira des liens avec les autres activités pertinentes, sollicitera des ressources auprès d'autres institutions de financement et sollicitera la participation active aux initiatives de gestion des produits chimiques des intervenants suivants : industrie, entreprises, syndicats, ONG environnementales, organisations autochtones, établissements d'enseignement et autres membres de la société civile. Il mettra notamment en œuvre un processus transparent de sélection des initiatives du programme de GRPC et d'établissement de priorités.

La CCE sollicitera le soutien d'intervenants afin de déterminer les mesures à prendre telles que :

- continuer à appuyer la mise en œuvre des PARNA en cours, par exemple en favorisant la réduction de l'utilisation du mercure dans certains secteurs, comme les hôpitaux et les écoles;
- appuyer les activités de gestion des risques liés au plomb;
- communiquer aux intervenants nord-américains les informations relatives à la toxicité et aux effets sur l'environnement issues du HPV Challenge Program américain;
- offrir une formation relative aux méthodes d'évaluation des risques;
- élaborer des documents de communication/de sensibilisation à propos des nouveaux enjeux.

Liens avec les travaux réalisés par d'autres organisations internationales/en vertu d'autres accords internationaux

Les travaux de la CCE en matière de GRPC visent les mêmes objectifs que ceux que propose l'Approche stratégique de la gestion internationale des substances chimiques (SAICM), en particulier l'objectif commun des participants au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) de 2002 à Johannesburg : « […]afin que d'ici à 2020, les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum grâce à des procédures scientifiques

et transparentes d'évaluation des risques et à des méthodes scientifiques de gestion des risques, compte tenu du principe de précaution énoncé au principe 15 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et aider les pays en développement à se doter de meilleurs moyens de bien gérer les produits chimiques et les déchets toxiques en leur apportant une assistance technique et financière[8]. » De plus, tout comme la SAICM, la GRPC prévoit une contribution importante à la gestion des produits chimiques de l'industrie, des ONG spécialistes de la santé publique et de l'environnement, des syndicats et d'autres membres de la société civile.[9].

Les travaux entrepris dans le cadre du PARNA relatif au mercure vont dans le sens des objectifs visés notamment par la Stratégie binationale sur les produits toxiques dans les Grands Lacs, et par les travaux du Programme du PNUE sur le mercure, qui cherchent précisément à réduire l'exposition au mercure des écosystèmes, des poissons, de la faune et des êtres humains, grâce à la prévention et à la réduction des rejets anthropiques de mercure dans l'environnement. Les travaux entrepris dans le cadre du PARNA relatif au lindane appuient les efforts déployés en vertu de la Convention des Nations Unies sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance, ainsi que ceux que déploie le Mexique pour faire du lindane une substance à éliminer dans l'annexe A de la Convention de Stockholm. Les travaux entrepris dans le cadre du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène appuient les efforts constants déployés dans le cadre de la Stratégie binationale sur les produits toxiques dans les Grands Lacs, de la Convention des Nations Unies sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance et de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

[8] Extrait du paragraphe 23 du plan de mise en oeuvre du SMDD.

[9] http://www.chem.unep.ch/saicm/SAICM%20texts/SAICM%20documents.htm

Annexe : Activités passées et prévues de la CCE pour soutenir l'établissement des bases de la gestion rationnelle des produits chimiques en Amérique du Nord

Contributions passées/présentes du Groupe de travail sur la GRPC, de la CCE et des Parties

CCE

Le Groupe de travail sur la GRPC, qui collabore depuis 1995 de façon ouverte et transparente avec les intervenants et experts nord-américains, a élaboré un *processus de sélection des substances pouvant justifier une action régionale dans le cadre du Projet de gestion rationnelle des produits chimiques*, conformément à la résolution n° 95-05. Il a également élaboré et mis en œuvre des PARNA relatifs au chlordane, au DDT, aux BPC, au mercure, au lindane, et à la surveillance et à l'évaluation environnementales, et est en train de préparer un plan d'action visant les dioxines, les furanes et l'hexachlorobenzène.

PARNA sur le chlordane

En 1997, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont approuvé le PARNA relatif au chlordane, qui visait à éliminer graduellement les utilisations homologuées de ce produit d'ici l'année 1998. Les États-Unis ont encouragé les membres de l'industrie à cesser volontairement et progressivement la production de chlordane. Le Canada et les États-Unis ont travaillé en étroite collaboration avec le Mexique afin d'évaluer les risques que présentent les produits de remplacement acceptables. Le Canada et les États-Unis ont continué à appuyer les programmes de collecte de déchets dangereux (dont le chlordane). Ils ont partagé l'information relative à ces programmes avec le Mexique, qui a par la suite administré son propre programme de collecte de déchets dangereux. Les trois pays ont rendu publiques des données sur l'utilisation, la production, l'importation et l'exportation de chlordane. Ils ont tous trois présenté des rapports annuels sur les progrès réalisés dans le cadre du PARNA. Les objectifs du PARNA ont été atteints et le Groupe d'étude sur le DDT et le chlordane a été dissous.

PARNA relatif au DDT

En 1997, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont approuvé le PARNA relatif au DDT, qui visait à réduire de 80 % d'ici 2002 l'utilisation de DDT par le Mexique. Le Plan visait principalement l'utilisation de méthodes différentes pour lutter contre les moustiques; les nouvelles méthodes ont été tellement efficaces que l'usage du DDT a cessé en 2000. Ce PARNA prévoyait un certain nombre de stratégies visant à réduire l'usage du DDT au Mexique : mise à l'essai de méthodes de remplacement, comme la lutte biologique; renforcement des mesures de santé publique afin d'assurer une détection précoce et un traitement immédiat des personnes exposées au paludisme; sensibilisation du public, en particulier à propos des effets du DDT sur la santé et l'environnement; communication d'information à propos des méthodes d'hygiène communautaire susceptibles de limiter les habitats et les aires de reproduction des insectes qui transmettent le paludisme; intégration aux activités entreprises à l'échelle internationale. Les objectifs du PARNA ont été atteints et le Groupe d'étude sur le DDT et le chlordane a été dissous.

Les résultats obtenus grâce au PARNA relatif au DDT ont été communiqués aux intervenants d'Amérique centrale dans le cadre d'un projet conjoint financé par la CCE, l'Organisation

panaméricaine de la santé et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui vise à prévenir la réapparition du DDT au Mexique et dans toute l'Amérique centrale.

PARNA relatif aux BPC

Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont reconnu la nécessité d'élaborer ensemble un PARNA relatif aux BPC, afin d'encourager et de superviser dans les trois pays des actions individuelles et conjointes axées sur la promotion d'une gestion rationnelle du cycle de vie des BPC. La production délibérée de BPC est aujourd'hui interdite dans les trois pays, et l'utilisation de matériel contenant de fortes concentrations de BPC devient de plus en plus rare. Les objectifs du PARNA relatif aux BPC ont été largement atteints, grâce à la mise en œuvre d'activités dans chacun des trois pays : mesures de contrôle par la réglementation, plans d'action et politiques de gestion visant les substances persistantes, biocumulatives et toxiques. Les trois pays se sont entendus pour continuer de partager régulièrement les inventaires et les informations de nature technique, et pour coopérer afin de régler d'éventuels nouveaux problèmes. Les objectifs du PARNA ont été atteints et le Groupe d'étude sur les BPC a été dissous.

PARNA relatif au mercure

Le PARNA relatif au mercure, préparé par le Canada, le Mexique et les États-Unis, est un plan d'action complet qui vise la réduction des rejets anthropiques de mercure dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Il vise à réduire considérablement les niveaux de mercure présents dans l'environnement nord-américain pour les ramener au niveau de ceux qui sont attribuables à des sources naturelles. Il énonce 85 mesures, réparties entre six catégories principales :

- Gestion des émissions atmosphériques de mercure. Les Parties s'engagent à réduire de 50 %, d'ici 2006, les émissions de mercure sur leur territoire provenant des principales sources fixes, en prenant pour référence les inventaires d'émissions datant de 1990. Cela inclut les émissions générées par les centrales électriques et les sources industrielles et commerciales.
- Gestion du mercure dans les procédés de fabrication, les activités d'exploitation et les produits. Cela inclut l'adoption de pratiques de gestion du cycle de vie et d'options de substitution, et la prise de mesures précises dans les secteurs de l'automobile, de l'électricité et des soins dentaires, ainsi que dans plusieurs autres secteurs.
- Méthodes de gestion des déchets contenant du mercure. Cela inclut des mesures visant les déchets provenant de procédés industriels et de combustion, les flux de déchets destinés à l'incinération et le traitement des eaux usées.
- Recherche, surveillance, modélisation, évaluation et inventaire. Cela inclut la collecte de données uniformes et comparables au Canada, au Mexique et aux États-Unis.
- Activités de communication. Cela inclut un programme nord-américain de sensibilisation et la communication des pratiques exemplaires.
- Application et observation. Cela oblige chaque pays à élaborer un plan de mise en œuvre qui déterminera comment et quand les mesures prévues dans le PARNA seront prises.

Le PARNA a déjà enregistré plusieurs succès :

- on a mené à bien des projets visant à identifier et à quantifier les sites nord-américains où le mercure est une grave source de préoccupation;

- on a dressé un inventaire des émissions atmosphériques de mercure provenant des principales sources fixes au Mexique, afin de compléter les inventaires similaires établis par le Canada et les États-Unis;
- on a élaboré un projet visant à réduire l'utilisation de produits toxiques (en particulier du mercure) dans un hôpital pilote au Mexique;
- on surveille la présence de mercure dans l'air, l'eau de pluie, les sols et la végétation dans divers endroits du Mexique, afin de compiler des données comparables aux données similaires recueillies au Canada et aux États-Unis.

PARNA relatif au lindane et aux autres isomères de l'hexachlorocyclohexane (HCH)

Le PARNA relatif au lindane a été accepté par le Canada, le Mexique et les États-Unis en novembre 2006. Ce PARNA permettra de caractériser les risques régionaux que présentent ces pesticides, facilitera l'échange d'information à propos des méthodes de remplacement et des produits de lutte antiparasitaire, et prévoira des mesures axées sur la santé publique à l'échelle locale.

Le *Plan d'action régional nord-américain relatif au lindane et aux autres isomères de l'hexachlorocyclohexane (HCH)* vise à permettre aux trois pays membres de prendre des mesures concertées en vue de réduire l'exposition des êtres humains et de l'environnement au lindane et aux autres isomères du HCH; pour ce faire, il faut :

- réduire ou éliminer les usages de ces produits;
- promouvoir et assurer la sensibilisation et l'éducation des populations en Amérique du Nord;
- encourager les activités scientifiques et la recherche;
- encourager le recours à des produits de remplacement présentant moins de risques;
- procéder au renforcement des capacités grâce à la formation de partenariats solides et efficaces;
- renforcer les relations de travail entre les organismes de réglementation des trois pays;

PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène

Le Groupe d'étude nord-américain sur les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène poursuit l'élaboration du PARNA relatif à la présence de ces substances en Amérique du Nord. Les mesures prévues par ce PARNA seront prises par la CCE, par les Parties à l'extérieur du cadre de la CCE (de façon bilatérale ou trilatérale) ou par des organisations internationales qui s'intéressent actuellement à ces substances. Le PARNA :

- créera un cadre propice à l'échange d'information et de spécialistes, en vue de réduire la production de dioxines, de furanes et d'hexachlorobenzène;
- définira les mesures à prendre pour réduire les rejets de dioxines, de furanes et d'hexachlorobenzène dans l'environnement nord-américain, ainsi que l'exposition à ces substances;
- prévoira des programmes de sensibilisation et de communication des résultats des activités de surveillance et d'évaluation environnementales qui seront entreprises par le Comité permanent de surveillance et d'évaluation environnementales.

Pratiques sûres à l'égard du plomb

En 1998, les États-Unis ont décidé de soumettre le plomb au *processus de sélection des substances pouvant justifier une action régionale*, mis en œuvre par la CCE. Par la suite, le Groupe d'étude sur la sélection des substances (GESS) a fait une évaluation du plomb et conclu que des préoccupations communes justifiaient la prise de mesures trilatérales. En mai 2004, le GESS a conclu que le moyen le plus efficace de mettre en application les recommandations contenues dans le document de décision [concernant le plan d'action relatif au plomb] consistait à prendre des mesures distinctes intégrées aux activités existantes de la CCE, qui profiteraient du rôle que joue la Commission pour la promotion des mesures. Cette approche tient compte de la portée des diverses activités relatives au plomb déjà en cours ou planifiées (qu'il s'agisse de coopération entre les trois pays, ou d'activités bilatérales ou nationales), tout en reconnaissant que, pour les activités recommandées dans le document de décision, il restait des lacunes à combler.

PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales

Ce PARNA, qui a été accepté par les Parties en juin 2002, prévoyait la collecte coordonnée de données à la fois représentatives et comparables sur les voies de transport, le devenir et les effets des substances cibles. Il reconnaissait en outre que d'autres aspects devaient être améliorés, notamment du point de vue de l'intégration : normalisation des systèmes de données et de métadonnées pour assurer une coordination, des recherches et un accès efficaces; surveillance additionnelle des changements dans le biote et les écosystèmes, afin d'obtenir en temps opportun des informations sur les effets cumulatifs et sur la présence de polluants ne faisant pas partie des substances cibles; coordination des communications et mise en œuvre de mécanismes pour améliorer l'information et favoriser un processus de décision rationnel.

Le Comité permanent de surveillance et d'évaluation environnementales, chargé de superviser la mise en œuvre de ce PARNA, a facilité la surveillance des produits chimiques visés par le PARNA dans différents milieux au Mexique et à l'échelle de l'Amérique du Nord, et renforcé la capacité des laboratoires mexicains, en vue de garantir l'assurance et le contrôle de la qualité des méthodes d'analyse utilisées dans les laboratoires participants des trois pays. En outre, les activités de mise en œuvre du Plan comprennent un volet consacré à la biosurveillance de la santé, qui permet aux spécialistes nord-américains de la santé de conseiller et d'aider la CCE à recueillir des données de base sur l'exposition aux substances visées par le PARNA en Amérique du Nord. Les travaux entrepris dans le cadre de ce PARNA contribuent actuellement à la *promotion d'une approche régionale durable du suivi et de l'évaluation des produits chimiques toxiques.*

Projets qui devraient être considérés comme prioritaires

Les projets prioritaires qui permettent de jeter les bases d'une gestion rationnelle des produits chimiques en Amérique du Nord sont résumés ci-dessous. Ils figurent dans le Plan opérationnel de la CCE pour 2007-2009

Par l'intermédiaire de son Groupe d'étude sur le mercure, le Groupe de travail propose la formation d'un partenariat visant à réduire l'utilisation, les rejets et les émissions de substances toxiques (en particulier du mercure) par le secteur mexicain de la santé. Ce projet est inspiré du programme Hospitals for a Healthy Environment (H2E), géré conjointement par l'organisation

Health Care Without Harm, l'American Nurses Association, l'American Hospital Association et l'EPA américaine. Des experts de Health Care Without Harm travailleront en étroite collaboration avec les administrateurs des hôpitaux et les représentants des gouvernements au sein du secteur mexicain de la santé, afin de réduire l'utilisation, les rejets et les émissions de mercure et d'autres substances toxiques par un hôpital pilote. Les enseignements tirés de ce projet pilote seront partagés avec d'autres intervenants, de sorte que le succès du projet puisse être répété dans d'autres hôpitaux et établissements de soins de santé, au Mexique et ailleurs.

Le Groupe de travail échangera des informations à propos du plomb dans le cadre de programmes nationaux existants de prévention de la pollution, en mettant l'accent sur les procédés, les méthodes de remplacement, la conception des produits et la communication des risques. Il propose en outre de présenter ces informations lors d'une séance consacrée au plomb, qui se déroulera en 2008 lors du Sommet nord-américain sur la prévention de la pollution (pour en savoir plus sur la table ronde nationale sur la prévention de la pollution, visitez le site http://www.p2.org/about/). Le Groupe de travail propose également de recueillir des données sur la caractérisation des sources d'exposition au plomb en Amérique du Nord.

Évaluation de la mise en œuvre des PARNA : il s'agit d'un projet pluriannuel qui consiste à recueillir des données issues d'études spécialisées et d'activités de surveillance en cours à propos de la situation des substances visées par les PARNA dans la région et des tendances observées. Cette évaluation permettra de confirmer les données spatiales et temporelles relatives aux avantages des PARNA. Le rapport qui doit être présenté en 2008 contiendra des informations sur la situation des substances visées par les PARNA en Amérique du Nord et les tendances connexes, fournira des données sommaires mais néanmoins complètes, et désignera les réseaux et les programmes qui assurent la surveillance de ces substances.